

Dossier n°

Reçu le

Cadre réservé à l'APRAS

Bilan action antérieure OUI NON

DEMANDE D'ATTRIBUTION DE CREDIT F.C.I.H.

Nom du collectif : Localisation :

Titre de l'action : Montant sollicité

RESPONSABLE OU INTERLOCUTEUR DU COLLECTIF

Nom :

Adresse :

Tél. : Mail :

Liste nominative des initiateurs

Noms	Adresses	Tél.

S'IL Y A LIEU CONSEILLER TECHNIQUE SUR LE QUARTIER

Noms	Adresses	Tél.

PRESENTATION DE LA DEMANDE

DESCRIPTION DE L'ACTION

OBJECTIF

PUBLIC CONCERNE

Nb de personnes	Nb d'immeubles	Nb de tours.

ORGANISATION

DATES ET CALENDRIER



BUDGET PREVISIONNEL

Dépenses à détailler	Montant	Recettes prévisionnelles	Montant
Alimentation		FCIH (APRAS)	
Matériel		Participation des habitants	
Décorations		Autres financements (à préciser)	
Autres dépenses (à préciser)			
TOTAL		TOTAL	

DATE ET SIGNATURE :

OBSERVATIONS D'UN OU PLUSIEURS PARTENAIRES

Nom

Organisme :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

DATE ET SIGNATURE :



Définition d'un collectif d'habitant :

Un travail partenarial coordonné par l'APRAS en 2014 sur le « soutien aux initiatives des habitants » a permis de distinguer plusieurs types de collectifs d'habitants :

- les collectifs d'habitants dont les activités ont vocation à développer le lien social, à enrichir et améliorer la vie collective dans les quartiers et les immeubles de logements sociaux,
- les collectifs d'habitants qui portent des initiatives économiques, individuelles, identitaires, familiales ou dont les activités sont autres que celles citées ci-dessus.

L'APRAS soutient les collectifs d'habitants locataires HLM et relevant du 1^{er} groupe.

Dossier à retourner à

L'A.P.R.A.S.

6 cours des Alliés

35000 Rennes

Tél. : 02.99.31.52.44

Fax : 02.99.30.81.17

Mail : g.rideau@apras.asso.fr

Cadre réservé à l'APRAS

Décision de la Commission du

Acceptation du dossier OUI NON Pour un montant prévisionnel de

Observations :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

